

CGV pour les prestations d'enseignement et de formation aux particuliers de l'association CFMA (Hors Cycles Professionnels)

Dernière mise à jour : le 25/01/2016

Définitions

« Client » désigne une personne physique consommateur et majeur à qui l'association CFMA fournit une prestation de services d'encadrement et d'accompagnement dans le cadre d'activités de formation artistique, technique du son ou informatique musicale.

« Client Internet » désigne un Client qui a conclu un Contrat avec l'association CFMA sur le Site.

« Contrat » désigne le contrat entre le Client et l'association CFMA qui est régi par le bulletin d'inscription (sur support écrit ou sur le Site), les conditions générales de vente aux particuliers de l'association CFMA (telles que mises à jour ou modifiées). Les stipulations des présentes conditions générales prévaudront en cas de contradiction avec tout autre document contractuel de l'association CFMA ou du Client.

« Intervenants » désigne les professionnels, salarié ou non-salariés, désignés par l'association CFMA pour réaliser les prestations de services dans le cadre d'un Contrat.

l'association CFMA désigne l'association Centre de Formation au Musiques Actuelles dont le siège est sis 65 avenue Désandrouin 59300 VALENCIENNES, enregistré en sous-préfecture de Valenciennes sous le numéro W596004450 le 08/12/2011, et dont le siret est 751 274 770 000 13. Numéro d'organisme de formation : 31590813559

« Site » désigne le site Internet exploité par l'association CFMA dont l'adresse est www.cma-valenciennes.fr ou à toute autre adresse qui pourrait lui être substituée.

Objet du Contrat

Le Contrat détaille les droits et obligations respectifs de l'association CFMA et de ses Clients dans le cadre de la vente et la réalisation, par l'association CFMA, de prestations de services d'encadrement et d'accompagnement dans le cadre d'activités de formation artistique, technique du son ou informatique musicale.

Conditions générales de vente aux particuliers

Ces conditions générales de vente détaillent les droits et obligations de l'association CFMA et de ses Clients dans le cadre des prestations de services fournies par l'association CFMA. Ces conditions générales de vente s'appliquent à tous les contrats conclus avec les Clients.

Ces conditions générales de vente s'adressent uniquement aux particuliers et les professionnels doivent contacter directement l'association CFMA afin de conclure, le cas échéant, un contrat adapté.

Toute prestation accomplie par l'association CFMA implique l'adhésion sans réserve du Client aux présentes conditions générales de vente.

Le Client reconnaît avoir pris connaissance des présentes conditions générales de vente et déclare expressément les accepter intégralement et sans réserve dès lors qu'il signe le bulletin d'inscription ou s'inscrit sur le Site.

Toute condition contraire aux conditions générales de vente sera, à défaut d'acceptation expresse, inopposable à l'association CFMA quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance.

l'association CFMA met régulièrement à jour les conditions générales de vente afin de les faire correspondre au mieux aux attentes des Clients ainsi qu'à la législation en vigueur. Les conditions générales de vente qui s'appliqueront au Contrat du Client seront celles accessibles sur le Site. Ces dernières seront considérées comme ayant été approuvées par le Client, sans indication contraire communiquée par le Client dans un délai de deux (2) semaines.

Le Client dispose de la faculté de reproduire les conditions générales de vente accessibles sur le Site.

Prestations

l'association CFMA propose à ses Client des séances d'encadrement et d'accompagnement dans le cadre de formation artistique, technique du son ou informatique musicale.

Toute séance comprend l'intervention d'un Intervenant professionnel expérimenté et qualifié dans sa spécialité.

Les Intervenants assurent l'animation des séances conformément aux règles de l'art et y apportent tout le soin, le professionnalisme, la disponibilité et la diligence nécessaire.

Organisation et Planning

L'Intervenant désigné par l'association CFMA est le point de contact privilégié du Client pour le planning et l'organisation de ses séances.

La réservation des séances s'effectue directement auprès de l'Intervenant.

Dans le cas d'une séance collective, les participants doivent impérativement avoir des objectifs communs.

Retard, absence annulation et suspension

Les Clients sont tenus de respecter les rendez-vous et les horaires préalablement définis. Aucune séance, une fois réservée, ne pourra être annulée et sera due. Celle-ci pourra toutefois être déplacée dans les 3 semaines selon les disponibilités de l'Intervenant et uniquement si le report de séance est demandé par le Client au minimum 48h à l'avance. Tout retard du Client sera automatiquement décompté du temps de la séance.

En cas de retard de l'Intervenant, celui-ci doit rattraper le temps perdu en fin de séance ou sur la séance suivante. En cas d'absence non prévue de l'Intervenant, celui se doit de rattraper la séance. Une séance peut être annulée par l'association CFMA jusqu'à six (6) heures avant le début de cette dernière. En cas d'annulation, les Clients concernés recevront un appel (ou, en l'absence de réponse, un SMS) et la séance sera reportée à une date ultérieure.

Pour les séances collectives, l'association CFMA se réserve le droit de procéder à des modifications d'horaires ou de fermer un cours qui n'aurait pas assez de participants ou de créer un cours supplémentaire.

l'association CFMA ne pourra être tenu responsable pour le retard de l'exécution de la prestation en cas de force majeure telle que les catastrophes d'origine atmosphérique, un accident survenu sur le trajet de l'Intervenant ou tout autre cas de force majeure. Dans cette hypothèse, le Client sera alors prévenu le plus rapidement possible et la séance sera reportée à une date ultérieure.

Règlement intérieur

Le Client doit prendre toute précaution nécessaire pour sa santé, sa sécurité et son hygiène et à respecter les consignes de l'Intervenant en ce sens.

Sans préjudice de ce qui suit, l'association CFMA et l'Intervenant pourront, sans préavis ni

indemnité d'aucune sorte, exclure voire mettre fin au Contrat de tout Client dont l'attitude ou le comportement serait contraire aux bonnes mœurs, ou notoirement gênant, inacceptable ou dangereux pour lui-même ou pour les autres.

Durée et maintien du Contrat

Le Contrat prend fin à la première des deux dates entre (i) la date à laquelle toutes les séances ont été effectuées ou (ii) la date à laquelle le délai pour effectuer les séances a expiré alors même que toutes les séances n'ont pas été effectuées en raison d'un acte ou omission du Client.

En cas de réalisation partielle du Contrat, l'intégralité du prix reste dû à l'association CFMA à moins que cette réalisation partielle résulte d'un acte ou omission de l'association CFMA .

Aucune cause de suspension ou résiliation du Contrat par le Client n'est admise, sauf en cas de force majeure, raisons médicales ou accident. Le Client se doit d'apporter les preuves du cas de suspension du Contrat, et, dans ce cas seulement, l'association CFMA s'engage à lui rembourser les frais qu'il aurait engagé pour des séances qu'il ne sera pas en mesure de suivre.

Le Contrat et les séances ne sont pas cessibles par le Client sans accord préalable de l'association CFMA.

Tarifs et modalités de paiement

Le prix fixé par l'association CFMA est garanti pendant la durée du Contrat. L'association CFMA se réserve la possibilité d'actualiser le prix de la prise en charge lors de la souscription d'un nouveau contrat.

Les prix sont affichés en euros (€) toutes taxes comprises.

Ils comprennent les séances, l'accès au locaux et au matériel nécessaire (sauf guitare, basse, cymbales et baguettes de batterie qui doivent être apporté par le client). Les prix tiennent compte de la réflexion menée pour la préparation des séances techniques et du suivi de la personne.

Le Client s'engage à payer l'association CFMA aux dates et conformément aux modalités de paiement indiquées sur le bulletin d'inscription.

En cas de retard dans le paiement des factures, une pénalité égale à 1,5 fois le taux de l'intérêt légal pourra être appliquée par l'association CFMA du seul fait du non-respect de la date d'échéance par le Client. Le montant de ces pénalités ne peut être inférieur à 7,50 € TTC.

Assurance et responsabilités

Chaque Client doit souscrire une police d'assurance responsabilité civile personnelle, le couvrant de tous les dommages qu'il pourrait causer à des tiers, de son propre fait, durant les prestations.

L'association CFMA a souscrit une assurance pour couvrir les dommages engageant sa responsabilité professionnelle. Les Intervenants qui ne sont pas salariés de l'association CFMA sont des professionnels indépendants dont l'association CFMA n'est pas responsable et qui doivent également souscrire et maintenir une assurance professionnelle.

La responsabilité de l'association CFMA ne pourra être recherchée qu'en cas de démonstration d'un lien de causalité entre une faute lourde commise par l'association CFMA dans l'exécution du Contrat et le dommage subi par le Client. La responsabilité de l'association CFMA ne pourra notamment pas être recherchée (i) en cas d'accident résultant de l'inobservation par le Client des consignes de l'Intervenant ; (ii) en cas d'accident intervenant hors des séances ou conseils prodigués par les Intervenants ; (iii) en cas d'actes ou omissions des Intervenants qui ne sont pas des salariés de l'association CFMA ; (iv) si le Client ne respecte pas les engagements qu'il prend et garanties qu'il donne au titre Contrat ; et/ou (v) en cas de force majeure. Les dommages indirects (tels que, sans que cette liste ne soit limitative, une perte de revenus, une perte de chance, un manque à gagner, tout préjudice financier ou tout préjudice immatériel) ne pourront pas faire

l'objet d'une indemnisation de la part de l'association CFMA.

l'association CFMA n'est pas responsable en cas demeure seul responsable des engagements qu'il prend et des garanties qu'il donne au titre du Contrat.

Le Client sera responsable en cas de dégradation occasionnée ou en cas de dommage matériel ou corporel résultant d'un acte volontaire ou involontaire survenant de son fait.

Le Client s'engage par ailleurs à garantir et prendre en charge l'ensemble des condamnations et des frais de justice qui pourraient être encourus ou mis à la charge de l'association CFMA du fait des fautes, manquements ou autres actes survenant du fait du Client.

Vente à distance (Internet)

Cette section des conditions générales de vente a pour objet de définir les conditions et modalités de vente des services offerts par l'association CFMA sur le Site uniquement et ne s'applique pas aux Contrats conclu par tout autre moyen.

Le Site s'adresse uniquement aux particuliers et les professionnels doivent contacter directement l'association CFMA. Les offres en ligne présentées sur le Site sont réservées aux Clients résidant en France métropolitaine.

Le Client Internet reconnaît que la procédure de commande sur le site constitue un Contrat entre le Client Internet et l'association CFMA.

Le Client Internet doit lire attentivement les conditions générales de vente et les accepter avant de valider chaque commande.

Avant de passer commande, le Client Internet doit bien étudier la description et les caractéristiques des services qu'il souhaite acquérir. Les photographies et illustrations ne constituent pas un document contractuel.

L'acceptation de l'offre par le Client Internet est validée, conformément au procédé du double clic, par la confirmation de sa commande.

En cliquant sur le premier bouton « Procédez à la commande » pour passer la commande puis sur le second bouton « valider » pour confirmer ladite commande, le Client Internet reconnaît par ce biais avoir lu, compris et accepté les conditions générales de vente sans limitation ni condition. Les conditions générales de vente sont référencées en bas de chaque page au moyen d'un lien et doivent être consultées avant de cliquer sur le second bouton « Valider » pour soumettre la commande. l'association CFMA demande également au Client Internet de lire et accepter les conditions générales de vente à chaque nouvelle commande.

Les prix affichés sur le Site sont applicables pour tout achat effectué sur le Site.

Les prix sont affichés en euros (€) toutes taxes comprises.

Une fois les services sélectionnés et placés dans son panier virtuel, le Client Internet clique sur le panier virtuel et vérifie que le contenu de sa commande est correct avant de cliquer sur « [Valider la commande] » pour procéder au paiement.

Le Client Internet devra alors fournir, sur la même page, toutes les informations nécessaires à la facturation et à l'exécution des services en saisissant ses coordonnées bancaires avant de cliquer sur le premier bouton « [Commander] » pour finaliser son achat. Les achats sur le Site doivent comprendre toutes les informations nécessaires au bon traitement de la commande.

l'association CFMA autorise le paiement par carte bancaire ou carte de crédit, comme les cartes Visa, Mastercard, American Express, Paypal.

Le Site fait l'objet d'un système de sécurisation. l'association CFMA a confié son système de paiement à Paypal qui garantit la totale confidentialité des informations bancaires du Client Internet.

Au moment de l'affichage du récapitulatif d'achat, le prix total sera affiché.

Avant de valider la commande, le Client a la possibilité de vérifier le détail de sa Commande et son prix total et de revenir aux pages précédentes pour corriger d'éventuelles erreurs ou

éventuellement modifier sa commande conformément à l'article 1369-5 du Code civil. La confirmation de la commande entraîne l'acceptation des conditions générales de vente et formation du contrat. Lors de son achat sur le Site, le Client reconnaît explicitement son obligation de paiement.

Le paiement sera encaissé par l'association CFMA dès la conclusion de la commande

Le Client Internet recevra un courrier électronique de confirmation de son achat. L'achat n'est définitivement confirmé qu'au moment de la validation du paiement et n'engage l'association CFMA qu'à réception du courrier électronique confirmant que la commande a bien été validée (confirmation envoyée uniquement pour les achats sur le Site). Le Client Internet doit en conséquence consulter sa messagerie électronique. Tout service acheté faisant partie de la même commande qui ne figurerait pas dans le courrier électronique de confirmation ne fait pas partie du Contrat.

À défaut d'indication ou d'accord préalable quant à la date d'exécution de la prestation, l'association CFMA exécute ou fait exécuter la prestation sans retard injustifié et au plus tard quatre-vingt dix jours (90) jours après la conclusion du contrat.

Le Client Internet dispose de quatorze (14) jours calendaires à compter du jour de la conclusion du Contrat sur le Site pour se rétracter. Le Client Internet devra informer l'association CFMA de sa volonté claire et non-équivoque de se rétracter par tout moyen.

Dans l'hypothèse d'une rétractation, l'association CFMA remboursera le Client Internet de la totalité des sommes versées sans retard injustifié et au plus tard dans les quatorze (14) jours suivant la date à laquelle il est informé de la décision du Client Internet de se rétracter. Le remboursement s'effectuera sur le même moyen de paiement utilisé lors de l'achat. Aucun frais ne sera payé à la suite de ce remboursement.

Le Client Internet aura renoncé à son droit de rétraction en cas d'exécution de la prestation dans le délai de rétractation de quatorze (14) jours calendaires.

L'archivage des communications, des bons de commande et des factures est effectué sur un support fiable et durable de manière à constituer une copie fidèle et durable. Ces communications, bons de commande et factures peuvent être produits à titre de preuve du Contrat.

Données personnelles

Dans le cadre d'une inscription, le Client fournit des données personnelles qui sont obligatoires et nécessaires pour traiter l'inscription et exécuter la prestation et qui peuvent être utilisées à des fins de communication commerciale de la part de l'association CFMA. Les données personnelles seront conservées par l'association CFMA au maximum deux (2) années à compter de la fin du Contrat. Les destinataires des données sont l'association CFMA, les professionnels (coachs et formateurs) désignés par l'association CFMA pour réaliser les prestations de services dans le cadre d'un Contrat.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, le Client bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui le concernent.

Chaque Client pourra exercer son droit d'accès, d'opposition et de rectification en adressant une lettre simple à Association CFMA 65 avenue Désandrouins 59300 VALENCIENNES ou un courrier électronique à l'adresse infos@cma-valenciennes.fr

Le Client peut, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement des données le concernant. Le Client pourra également s'opposer à l'utilisation de ses données personnelles à des fins de communication commerciale par courrier électronique en utilisant le lien ad hoc qui figure sur chaque message électronique envoyé.

L'opposition d'un Client à l'utilisation de ses données personnelles dans le cadre de communications commerciales a pour conséquence de le priver de l'information concernant les offres commerciales de l'association CFMA.

Images

Le Client se doit d'indiquer s'il accepte que son image soit utilisée par Just Coaching, et, le cas échéant, signer l'exemplaire d'autorisation de droit à l'image.

Propriété intellectuelle

Tous les éléments visuels et sonores de l'association CFMA et du Site, y compris la technologie sous-jacente utilisée, sont protégés par le droit d'auteur, le droit des marques, le droit des brevets et plus généralement par tous droits de propriété intellectuelle. Ces éléments sont la propriété exclusive de l'association CFMA ou de ses concédants. Aucun des éléments du Site ou de tout ou partie de ceux-ci ne pourra être modifié, reproduit, copié, dupliqué, vendu, revendu, transmis, publié, communiqué, distribué, diffusé, représenté, stocké, utilisé, loué ou exploité de toute autre manière, à titre gratuit ou onéreux, quel que soient les moyens et/ou les supports utilisés, qu'ils soient connus ou inconnus à ce jour, sans l'autorisation préalable exprès et écrite de l'association CFMA .

Service clientèle

La satisfaction de ses clients est une préoccupation constante de l'association CFMA .

l'association CFMA essaie de répondre aux attentes des ses Clients le plus rapidement possible et de leur répondre dès que possible après réception d'une demande, suggestion ou réclamation.

Pour toute demande, suggestion ou réclamation, le Client est invité à contacter le service client : CFMA 65 avenue Désandrouins 59300 VALENCIENNES électronique : infos@cma-valenciennes.fr – Téléphone : 03 59 95 70 56.

Droit applicable et juridiction compétente

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution du Contrat est soumis au droit français. Les différends seront portés devant les juridictions françaises compétentes.

Divers

Toute modification de la législation ou de la réglementation en vigueur, ou toute décision d'un tribunal compétent invalidant une ou plusieurs clauses des conditions générales de vente ne saurait affecter la validité de l'intégralité des conditions générales de vente, dont les autres stipulations garderont toutes leur force et leur portée. Une telle modification ou décision n'autorise en aucun cas les Clients à méconnaître les présentes conditions générales de vente.

Le fait pour l'association CFMA de ne pas se prévaloir, à un moment donné, de l'une quelconque des clauses du Contrat, ne peut être interprété comme une renonciation à s'en prévaloir ultérieurement.

Les conditions générales de vente sont consultables sur le Site et peuvent être modifiées à tout moment à la discrétion de l'association CFMA sans autre formalité que leur mise en ligne, seule la dernière version sera applicable.